



**République du Cameroun**

*Republic of Cameroon*

**SYNDICAT NATIONAL AUTONOME  
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**(National Autonomous Trade Union of Secondary and High School Teachers)**

**SNAES**

*Des Enseignants engagés et épanouis pour une véritable école de développement  
Comfortable teachers committed to a really development-oriented education*

---

## **Propositions du SNAES-NOUN face à la montée préoccupante de la violence en milieu scolaire**

### ✓ **Première mesure : Humaniser et animer l'école**

#### **Ceci passe par :**

- La dotation des établissements en infrastructures de qualité ; salles de classe spacieuses et aérées, cimentées et plafonnées et en couleurs douces ;
- Limiter à 70 le nombre d'élèves par salles de classe ;
- Créer des espaces verts et des jardins scolaires à faire entretenir par des élèves ;
- Multiplier les sorties de découvertes avec élèves (Musées, centres touristiques, prisons, orphelinats...) ;
- Fournir les moyens aux services APPS afin qu'ils puissent multiplier et organiser des clubs scolaires, véritables lieux de socialisation, d'expression du génie et de promotion des loisirs sains.

### ✓ **Sécuriser l'école :**

#### **Ceci passe par :**

- L'isolation des campus scolaires par la construction des barrières ;
- Fournir les établissements scolaires en personnels suffisants chargés de la discipline (Surveillants de secteurs et surveillants généraux).
- Recruter le personnel non-formé sur la base d'une enquête de moralité et le former aux principes de fonctionnement des établissements scolaires avant de l'utiliser dans le campus ;
- Elaborer les règlements intérieurs et le diffuser par lectures et affichages dans les salles de classes,
- Tenir régulièrement les conseils de discipline et appliquer sans faiblesse les décisions prises ;
- Constituer un fichier départemental des délinquants violents exclus des lycées et collèges du département et à référer dans les centres spécialisés avant réinsertion dans le système normal après évaluation ;
- Faire fonctionner effectivement les commissions de recrutements dans les établissements scolaires qui restent aujourd'hui l'exclusivité des chefs d'établissements ;
- Constituer un répertoire téléphonique des parents ou tuteurs à contacter en cas de problème.

### ✓ **Retourner à l'orthodoxie**

#### **Ceci passe par :**

- La nomination des chefs d'établissements sur la base de l'excellence et non des contraintes obscures qui poussent à faire du chiffre mais surtout du mauvais chiffre ;

- Tenir une fois par trimestre des réunions des parents d'élèves ;
- Elaborer des règlements intérieurs et y consacrer une place de choix dans la valorisation et la protection de l'enseignant ;
- Fournir les financements nécessaires au fonctionnement optimal des établissements scolaires ;
- Mettre en application les dispositions du statut particulier et de loi d'orientation qui revaloriseront à coups surs le statut social de l'enseignant ;
- Valoriser l'enseignant vacataire et lui payer un salaire décent qui lui permet de s'affirmer socialement et de se faire respecter devant les apprenants et la société ;
- Accélérer le traitement des dossiers de prises en charge des ECI et leur permettre de toucher le premier salaire dès la sortie de l'école ;
- Elaborer une loi pour la protection de l'enseignant et la faire voter par l'assemblée nationale ;